

**Séance publique du 16 décembre 2002**

**Délibération n° 2002-0899**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Opération de la Grande rue de Saint Clair - Première phase : chemin de Wette Faÿs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial centre

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par la délibération n° 2002-0593 en date du 10 juin 2002, le conseil de Communauté a donné son accord pour le lancement des études, pour un montant de 110 000 €, de l'aménagement de la Grande rue de Saint Clair. Le montant total de cette opération est estimé à 3 200 000 € à réaliser dans les prochaines années.

L'opération de la Grande rue de Saint Clair comprend notamment l'élargissement et la requalification du chemin de Wette Faÿs. S'agissant d'un aménagement de voirie classique et compte tenu de l'enjeu de sécuriser les conditions de circulation et plus particulièrement les déplacements des piétons pour l'accessibilité de l'école desservie par cette voie, un avant-projet a, d'ores et déjà, été étudié par la direction de la voirie et pourrait être réalisé dès 2003.

Aussi est-il proposé de poursuivre l'étude de l'aménagement de la Grande rue de Saint Clair proprement dite, conformément à la délibération en date du 10 juin 2002, car il s'agit d'une opération plus complexe nécessitant une maîtrise d'œuvre extérieure, et d'engager parallèlement dès 2003 les travaux d'élargissement et de requalification du chemin de Wette Faÿs pour un montant évalué à 500 000 €.

Le présent rapport vise à engager, dès 2003, des travaux d'élargissement et de requalification du chemin de Wette Faÿs sur la commune de Caluire et Cuire notamment pour sécuriser les déplacements piétonniers.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion le 23 septembre 2002 et du Bureau restreint le 7 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0593 en date du 10 juin 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement des travaux de réaménagement du chemin de Wette Faÿs à Caluire et Cuire, première phase de l'opération de la Grande rue de Saint Clair, pour un coût prévisionnel de 500 000 € TTC.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée le 10 juin 2002 n° 721 opération de la Grande rue de Saint Clair, pour un montant de 110 000 €, est complétée à hauteur de 500 000 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement en 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,